

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence, en raison de la pandémie du coronavirus COVID 19, le lundi 21 décembre 2020 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

4.1 ouverture de soumissions – Service de communication, répartition radio, téléphone, réception des alarmes et télémétrie

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.4 Travaux publics

5.4.1 paiement de facture - Toromont cat (Québec)

5.4.2 permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des transports

5.4.3 modification au contrat de déneigement - Secteur sud

5.4.4 mandat à l'union des municipalités du Québec - Achat de chlorure de sodium utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021

5.4.5 ajout de lampes de rue – quartier # 3 et # 6

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 affectation des surplus des exercices antérieurs aux revenus 2020
- 5.5.2 dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
- 5.5.3 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 entente pour le versement d'une contribution du S.E.M.O. au financement d'un poste de préposé aux archives
- 5.6.2 dépôt des intérêts pécuniaires
- 5.6.3 dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
- 5.6.4 brigadier scolaire - Rue Jacques-Cartier
- 5.6.5 modification de la procédure de consultation des personnes intéressées - Adoption des demandes de dérogations mineures - Comité consultatif d'urbanisme du 14 décembre 2020

5.7 Direction générale

- 5.7.1 appel d'offres pour le remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard - Rejet des soumissions
- 5.7.2 honoraires supplémentaires – Traduction et révision graphique des éléments d'interprétation du projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard
- 5.7.3 aide financière à Accueil Blanche-Goulet
- 5.7.4 aide financière à Chambre de commerce et de Tourisme de Gaspé pour le défilé du Père-Noël
- 5.7.5 aide financière à Club Alpin pour le projet d'achat d'équipements
- 5.7.6 avenant de modification A-09 – Projet d'aménagement d'un centre de services des travaux publics
- 5.7.7 paiement de factures – Installation de bornes électriques pour les véhicules de

la Ville de Gaspé

5.8 Ressources humaines

5.8.1 embauche temporaire d'électriciens à temps partiel

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone IC-269 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Entreposage de produits finis de composantes d'éolienne accompagné d'un bâtiment principal

6.2 décrétant des dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant au montant de 300 000 \$ et un emprunt d'une somme de 300 000 \$

6.3 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2021

6.4 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2021

6.5 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 13 000 \$ en 2021

6.6 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 15 000 \$ en 2021

6.7 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2021

6.8 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 20 000 \$ en 2021

6.9 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 21 000 \$ en 2021

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**